



## DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

AMIANTE - PLOMB - ETATS PARASITAIRES  
LOI CARREZ - BILANS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE  
CONTRÔLES GAZ - PRÊTS À TAUX ZÉRO  
SECURITE DES PISCINES  
ETATS DES LIEUX

# **CERTIFICAT DE SUPERFICIE DE LA PARTIE PRIVATIVE ET DE LA SURFACE HABITABLE**

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové -**LOI ALUR- du 24 Mars 2014** art 54 II et v de la loi 96/1107 du 18 Décembre 1996 et du décret n° 97/532 du 23 Mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir

Extrait de l'article 4-1: "La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 Juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre." Cette attestation est valable sans limitation de durée, sauf en cas de travaux modifiant la structure ou la disposition des cloisons du bien mesuré.

Extrait Art 4-2 : Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8m2 ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1."

## **Certificat de superficie Loi Carrez n° 2019/10-5019**

**Demandeur :** HOPITAL LOUIS PASTEUR Services Techniques  
73 Avenue Léon Jouhaux CS 20079  
39108 DOLE

**Propriétaire :** HOPITAL LOUIS PASTEUR

**Lieu de mesurage :** 1-3 Rue du Docteur Normand  
39100 DOLE  
Maison de ville

**Date de visite :** Mercredi 6 Novembre 2019

### **SUPERFICIES RELEVÉES POUR LE LOT Ann**

Pièces	Superficie Carrez	Surface ou annexe non comptabilisée (m²)
Remise	37,50	
Dégagement (1)	12,36	
Salle de bains	5,95	
WC (1)	0,97	
WC (2)	1,43	
Dégagement (2)	1,11	
Chaufferie	6,15	
Cuve à fuel	3,90	
sas vers préau	10,66	
Palier	2,40	
WC	1,80	
Dortoir	29,90	
Pièce (1)	11,60	
Pièce (2)- office	20,75	
Pièce (3)	11,64	
<b>Superficie Loi Carrez</b>	<b>158,12 m²</b>	

(cent cinquante huit mètres carrés dix deux )

### **SUPERFICIES RELEVÉES POUR LE LOT VILLA**

Pièces	Superficie Carrez	Surface ou annexe non comptabilisée (m²)
--------	-------------------	--

# Certificat de superficie Loi Carrez n° 2019/10-5019

HOPITAL LOUIS PASTEUR : 1-3 Rue du Docteur Normand 39100 DOLE

SUPERFICIES RELEVÉES POUR LE LOT VILLA			
Pièces	Superficie Carrez	Surface ou annexe non comptabilisée (m²)	
Hall	18,10		
Dégagement	3,78		
Lavabo	6,40		
WC	1,42		
Cuisine	16,12		
Salon-Séjour	31,86		
Palier	7,16		
Chambre (1)	15,80		
Chambre (2)	16,40		
Salle de bains	7,10		
WC	1,27		
Chambre (3)	16,10		
Chambre (4)	15,45		
Palier	6,80		
Chambre (1)	6,16	ausol 12.00	5,84
Chambre (2)	6,50	au sol 15.00	8,50
Salle d'eau-Wc	3,25	au sol 4.35	1,10
Chambre (3)	6,90	au sol 15.00	8,10
Chambre (4)	6,73	au sol 12.50	5,77
<b>Superficie Loi Carrez</b>	<b>193,30 m²</b>		<b>29,31</b>

(cent quatre-vingt treize mètres carrés trente )

La surface habitable est définie par l'article R111-2 du Code de la Construction et de l'habitation.

**Observations :** Le règlement de la copropriété ne nous a pas été soumis, la responsabilité du Cabinet se voit déchargée quant à l'exactitude de la désignation et de la constitution du lot de copropriété ci-dessus défini. Les surfaces annoncées sont donc celles désignées par le demandeur.

**Date d'émission :** DIJON le 13 Novembre 2019

**Opérateur de repérage :** Christian CHAMBRIER



Le présent document et son contenu sont protégés par les règles de la confidentialité de notre profession. Toute communication, copie ou révélation de son contenu à d'autre que le(s) destinataire(s) est strictement interdit. Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité. La reproduction d'extraits est interdite sans notre accord préalable. Au cas où ce document ne vous serait pas destiné, nous vous remercions de nous en aviser immédiatement par téléphone et de nous le retourner par voie postale, à nos frais, sans en conserver de copie.